

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE VALS LES BAINS



DELIBERATION n°2022.40

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 JUILLET 2022

Nombre de conseillers :

En exercice :	27
Absent :	00
Présents :	25
Procurations :	02
Votants :	27

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de JUILLET, sous la présidence de Monsieur Michel CEYSSON, Maire de la Commune.

Présent(e)s : Michel CEYSSON – Françoise CHASSON – Francis CLUTIER - Marie EL FARKH – Vincent MOUNIER - Brigitte SOUCHE – Laurent LEWANDOWSKI - Françoise VOLLE – Patrick ARCHIMBAUD– Eric JOURET – Nicole TOGNETTY – Robert LACROTTE – Peggy BROU – Aurélien ROUSSET – Marjorie LAJOIE – Franck REVEL – Mélody FERRERO – Laurent FAURE – Claudia BRET – Irène GALIBERT – André SAUZON – Martine BUREL – René MONTREDON – Christine GIBAUD – Renzo GIULIANI

Procurations : Anne VENTALON à Michel CEYSSON - Michel ESCHALIER à Patrick ARCHIMBAUD

Secrétaire de séance : Françoise CHASSON

Approbation de nouveaux tarifs 2022 : gymnase municipal

En décembre 2021, les tarifs applicables pour l'année 2022 ont été approuvés.

Les travaux du gymnase municipal touchant à leur fin, l'équipement sportif sera disponible à la rentrée 2022.

Aussi, il convient d'instaurer de nouveaux tarifs permettant la location de cet équipement.

Le catalogue des droits et tarifs, sera complété par les nouveaux tarifs ci-dessous :

- 1) Gymnase municipal – Salle principale (terrains de sport)

Journée : 70€

Demi-journée : 40€

Deux jours : 120€

Caution : 600€

- 2) Gymnase municipal – Salle annexe (à l'étage)

Journée : 35€

../..

.2.

Demi-journée : 20€

Créneau 1h30 : 8€

Deux jours : 60 €

Cauton : 250€

Etant entendu que ces tarifs comprennent les frais d'entretien.

L'ensemble de ces tarifs seront ajoutés au tableau général du catalogue droits et tarifs 2022.

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'approuver ces nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} août 2022.**

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des membres présents et/ou représentés, APPROUVE cette proposition.

Pour extrait certifié conforme

Vals les Bains, le 11 juillet 2022

Le Maire

Michel CRYSSON



« Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture de Largentière le 12 JUIL. 2022
et de sa publication à la même date »